



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**
Délégation à la mer et au littoral

Autorisation d'exploitation de cultures marines

références : article R. 923-25 du code rural et de la pêche maritime
articles 123-1 à 123-46 du code de l'environnement

ENQUETE PUBLIQUE
du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023

C A H I E R d'observations formulées

auprès de la mairie de BOULOGNE-SUR-MER



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**
Délégation à la mer et au littoral

ENQUETE PUBLIQUE

du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023

Autorisation d'exploitation de cultures marines

références : article R. 923-25 du code rural et de la pêche maritime
articles 123-1 à 123-46 du code de l'environnement

C A H I E R d'observations formulées auprès de la mairie de BOULOGNE-SUR-MER

La demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines n° 23/0010 ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête par **affiche apposée du 26 mai 2023 au 12 juillet 2023 inclus** :

- en mairie de Wimereux, Boulogne-sur-mer, Le Portel et Equihen ;
- à la direction départementale des territoires et de la mer / délégation à la mer et au littoral ;

n'a pas fait l'objet d'observations (1)

a fait l'objet d'observations ci-jointes (1)

Fait à Boulogne-sur-mer, le 30 mai 2023

NOTA : Les observations devront être datées et signées par leurs auteurs.

En effectuant leur transmission, les maires peuvent y joindre l'AVIS des conseils municipaux.

Tout cahier ouvert dans une mairie non parvenu au chef-lieu du quartier dans les quinze jours de la clôture de l'enquête est réputé ne contenir aucune observation.

(1) biffer les mentions inutiles.

Date :

Nom et prénom :

éventuellement fonctions :

adresse :

Observations :

Cpas sans observation.
Le 13/07/2023

Pour le Maire,
La conseillère municipale
déléguée,



Mme Colas-Hurtrep